

Diffusé sous l'autorité de l'ANSM



Guide pour les utilisateurs d'Apretude▼ (Cabotégravir)

Apretude est un médicament utilisé pour aider à prévenir l'infection par le VIH-1 pour les personnes présentant un risque accru d'infection, en l'associant avec des pratiques sexuelles à moindre risque, telles que l'utilisation de préservatifs.

Ce guide fournit des informations de sécurité importantes que vous devez connaître **avant, pendant l'utilisation et après l'arrêt d'Apretude, pour réduire les risques de séroconversion au VIH (= contracter l'infection par le VIH-1), de développement de résistance et d'erreurs médicamenteuses, y compris la non-observance du traitement.**

Ce guide souligne également l'importance de vous présenter à vos rendez-vous d'injection et de prendre Apretude selon le calendrier prévu.

Il est essentiel que vous ayez compris toutes les informations contenues dans ce guide; discutez-en avec le professionnel de santé qui vous suit en cas de besoin d'explications complémentaires.

Pour plus d'informations, lisez la notice dans la boîte de votre médicament ou sur le site de l'Agence Européenne du Médicament.



[Cliquez ici](#) ou scannez le QR code.

V1-Novembre 2025

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

ViiV
Healthcare

Prophylaxie pré-exposition (PrEP) et Apretude

Apretude est utilisé pour aider à prévenir l'infection par le VIH-1 chez les adultes et les adolescents pesant au moins 35 kg et présentant un risque accru d'infection. C'est ce que l'on appelle la prophylaxie pré-exposition : PrEP.

L'infection par le VIH se transmettant par relation sexuelle avec une personne séropositive ou par contact avec du sang contaminé, Apretude doit être utilisé en association avec des pratiques sexuelles à moindre risque, telles que l'utilisation de préservatifs.

Informations à connaître avant le traitement

Apretude doit être utilisé pour réduire le risque d'acquisition du VIH-1 uniquement chez des sujets dont la **séronégativité au VIH a été confirmée**.

En raison du risque de développer une résistance, vous ne devez pas prendre Apretude si votre statut sérologique VIH est inconnu ou en cas de séropositivité au VIH-1.

Comment prendre Apretude ?

- Apretude est administré sous la forme d'une injection effectuée par un professionnel de santé :

Vous recevrez votre 1^{ère} et 2^{ème} dose d'Apretude à 1 mois d'intervalle, ensuite, les injections suivantes se font tous les 2 mois.

- Apretude en prophylaxie pré-exposition fait partie d'une stratégie globale de prévention de l'infection par le VIH-1, comprenant l'utilisation d'autres méthodes de prévention du VIH-1 comme par exemple la connaissance du statut sérologique vis-à-vis du VIH-1, le dépistage régulier des autres infections sexuellement transmissibles, l'usage de préservatifs.

- Bien qu'Apretude réduise le risque d'être infecté par le VIH, il reste quand même un risque. Aussi, d'autres mesures de prévention doivent être respectées :
 - **Dépistage des autres infections sexuellement transmissibles, lorsque votre médecin vous le demande, car ces infections facilitent la transmission du VIH.**
 - **Utilisation du préservatif lors de tout rapport sexuel oral ou avec pénétration (anale ou vaginale).**
 - **Les aiguilles ainsi que tout autre matériel d'injection ou de consommation de drogue ne doivent ni être partagés ni être réutilisés**
 - **Les effets personnels entrant en contact avec du sang ou des fluides corporels (tels que les lames de rasoir ou les brosses à dents) ne doivent pas non plus être partagés.**

- **Veillez à l'observance stricte du schéma posologique/des rendez-vous pour réduire le risque d'acquisition du VIH-1 et le développement potentiel d'une résistance.**

Il est important que vous respectiez strictement le calendrier d'injection et que vous vous présentiez à tout rendez-vous programmé avec le professionnel de santé qui vous suit. Pour vous aider à vous souvenir de votre prochain rendez-vous d'injection, notez la date et l'heure sur votre carte de rappel.

- **La séronégativité au VIH doit être reconfirmée, par un test de dépistage, à chaque visite, avant l'injection pendant toute la durée du traitement PrEP.**

Il est très important d'informer immédiatement votre médecin si vous pensez avoir été exposé(e) au VIH, si cette exposition remonte à moins d'un mois, ou si vous avez le moindre doute — par exemple en présence de symptômes pouvant évoquer une infection, comme un syndrome grippal.

Dans ce cas, votre médecin voudra probablement effectuer d'autres tests pour s'assurer que vous êtes toujours séronégatif(ve) au VIH.

Apretude ne constitue pas à lui seul un schéma complet pour le traitement du VIH-1. C'est pourquoi toute personne recevant ce médicament qui serait diagnostiquée séropositive au VIH doit immédiatement commencer un traitement antirétroviral complet.

Que faire en cas d'oubli de prise d'Apretude ?

Le fait de manquer une injection ou une prise de comprimés d'Apretude, ou de recevoir le traitement tardivement, augmente le risque de contracter le VIH.

De plus, continuer à prendre Apretude en cas d'infection par le VIH, peut entraîner une résistance à ce médicament.

- Si une contrainte vous oblige à manquer une injection d'Apretude, **contactez immédiatement votre médecin pour prendre un nouveau rendez-vous.**
- *NB : Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir votre injection d'Apretude, votre médecin peut vous recommander de prendre, à la place, Apretude en comprimés ou une autre PrEP orale, jusqu'à ce que vous puissiez recevoir la nouvelle injection.*

Que faire si vous souhaitez arrêter de prendre Apretude ?

- **Si vous envisagez d'arrêter Apretude, parlez-en d'abord à votre médecin avant d'arrêter de le prendre.**
- En effet, si vous arrêtez Apretude et que vous restez à risque d'infection par le VIH, votre médecin vous conseillera sur les autres formes de PrEP qui existent, notamment celles à action non prolongée.

Si vous ressentez un quelconque **effet indésirable**, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout **effet indésirable** qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez aussi **déclarer** les **effets indésirables** directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

ViiV Healthcare SAS
23, rue François Jacob, 92500 Rueil-Malmaison - Tél: 01 39 17 69 00
SAS au capital de 1 640 000 € - 413 900 382 RCS Nanterre
Information médicale - Tél: 01 39 17 69 69
email: informed@viiivhealthcare.com

NP-FR-HVU-LBND-240020 - Novembre 2025 © 2025 ViiV Healthcare SAS ou ses concédents. Tous droits réservés.